

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 4 du formulaire CO simplifié. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M. 11239 EDF / CREDIT MUTUEL / ILE-DE-FRANCE BUILDING

SECTION 4

Description de la concentration

L'opération consiste pour les sociétés SAS C91 (France, contrôlée ultimement par la société Electricité de France) et La Française Real Estate Managers (France, contrôlée par la Caisse Régionale CMNE (Crédit Mutuel Nord Europe), elle-même membre du groupe Crédit Mutuel), à acheter, par achat d'actif, un immeuble à usage de bureaux et de commerces situé au 111 avenue de France, 75013 Paris, Ile-de-France, France, et en prendre le contrôle conjoint. Cette opération est considérée comme une concentration en application de l'article 3.1.b) du Règlement CE sur les concentrations.

Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :

- Electricité de France (EDF) : entreprise active, en France et à l'étranger dans la production et la vente en gros d'électricité le transport, la distribution et la fourniture d'électricité, la fourniture d'autres services liés à l'électricité ainsi que, dans une moindre mesure, la production et la vente en gros et au détail de gaz,
- Crédit Mutuel : fourniture de services bancaires et financiers, principalement en France. A travers sa filiale La Française, le groupe Crédit Mutuel propose des services de gestion immobilière.